



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°13-11

L'an deux mille treize,
Le 21 février, à Metz

Date de convocation	29 janvier 2013
Nombre de délégués :	
+ Titulaires	37 titulaires
+ Suppléants	37 suppléants
+ Présents	19
+ vote par procuration	1

Étaient présents :

M. Jean-Paul BACHY
M. Daniel BEGUIN
M. Daniel COINCE
M. Jean-François DAMIEN
M. Bernard CUNIN
Mme Annie DAZAC
Mme Morgane PITEL
M. André DEGUIS
M. Bernard DEKENS
M. Jean-Marc FOURNEL
M. Lionel LADOUCE
M. Daniel LAURENT
M. Pierre PANDINI (qui a reçu pouvoir de M. Wallendorff)
M. Claude PHILIPPE
M. Christian BORGNIET
M. Bruno PILARD
M. Michel PORCELLI
M. Jean-Claude JACQUEMART
M. Franck TUOT

Résultat du vote

A l'unanimité

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°13-11

Objet de la délibération :

Modification des montants de référence des indemnités des missions de Préfecture (I.E.M.P.)

Vu l'arrêté du 24 décembre 2012 (JO N° 301 du 27 décembre 2012), modifiant les montants de référence des IEMP,

Le comité syndical décide de maintenir à titre personnel les valeurs antérieures plus favorables.

Le Président de l'EPAMA,

Jean-Paul BACHY

